

Saint Lambert, le 16 février 2018

Lettre ouverte aux habitants de Saint Lambert des Bois

Chers concitoyens, habitants de Saint Lambert des Bois,

Comme vous avez pu le constater, si vous vous intéressez à l'enquête publique en cours sur le projet de PLU de la commune, l'avis du Parc Naturel Régional (PNR) n'est pas répertorié dans la liste des observations de Personnes Publiques Associées (PPA). Et ce malgré nos demandes répétées auprès du commissaire enquêteur.

Le PNR a émis des observations et des prescriptions détaillées sur les PLU de toutes les communes limitrophes : Milon-la-Chapelle, Chevreuse, Saint-Rémy-les-Chevreuse, le Mesnil-Saint-Denis, pour ne citer qu'elles. Saint Lambert, de par sa position géographique et de par son patrimoine naturel et culturel, est une commune de première importance pour le Parc. Il est donc étrange que cet organisme ne se soit pas exprimé sur le PLU qui fixe pour la décennie à venir les orientations architecturales, environnementales et démographiques de ce territoire.

Or, ce document existe bel et bien et nous sommes parvenus à nous le procurer. Nous sommes heureux de le mettre à votre disposition :

[Voir l'avis du PNR](#)

Si vous vous donnez la peine de le lire vous pourrez constater qu'il dresse un bilan détaillé et émet des avis sur les différents aspects du PLU. Vous noterez qu'au regard de la sensibilité environnementale du secteur le PNR juge non pertinente l'implantation d'une STEP 700 EH sur la prairie humide protégée de Launay. Il considère également que les hypothèses de développement du village ne justifient pas l'implantation d'une infrastructure aussi coûteuse et impactante en termes de paysage et de biodiversité.

Vous vous interrogez probablement sur l'absence de ce document dans la liste des observations des PPA. L'explication se trouve dans la lettre d'accompagnement:

La date butée de remise des observations des PPA était fixée au 23 août 2017, soit trois mois après la mise à disposition des documents du PLU, ce qui est le délai légal standard. Le PNR avait cependant estimé que l'importance du dossier nécessiterait un délai plus long pour statuer en cette période estivale. Et si l'on en croit ce courrier, Mme la Directrice du Parc avait conclu un accord informel avec Monsieur le Maire de Saint Lambert lors de leur rencontre du 21 août 2017 pour qu'il prolonge le délai afin que le PNR puisse rendre sa copie. Il est en effet de la prérogative du maire de prolonger le délai de remise des observations, en particulier à la demande d'une des PPA.

Il s'avère que cette promesse n'a pas été tenue.

De ce fait, l'avis du parc reçu en date du 2 octobre 2017 est considéré hors délai par la mairie et n'a donc pas été pris en compte dans l'enquête publique.

D'un point de vue légal, l'affaire est entendue. Mais sur le plan de l'éthique, de l'honnêteté et de la valeur de la parole donnée, Mesdames et Messieurs les habitants de Saint Lambert, vous êtes les seuls juges.

Signataires :

Catherine Giobellina en tant que Présidente de l'UAPNR,

Alain Janssoone, Eric Aynaud, Jean Claude Scheid, Jean Claude Worobel,

Frédéric Noleau, Gérard Brelingard, Annie Bonnet, Olivier Bedouelle, Renate Schulz,